



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

tir sportif

Question écrite n° 131348

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la pratique de l'airsoft. Alors que la chasse et le paint-ball peuvent être pratiqués dès l'âge de 16 ans, l'airsoft, sport en pleine expansion, n'est autorisé que pour les personnes majeures. Or, actuellement, on constate que de plus en plus de jeunes de moins de 18 ans, qui se voient refuser l'accès aux associations existantes, pratiquent ce jeu en dehors de tout encadrement. Aussi il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin d'autoriser la pratique de l'airsoft aux jeunes à partir de seize ans dans le cadre associatif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bouchet](#)

**Circonscription :** Vaucluse (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131348

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2525

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)